

## COMPTE – RENDU

### **COMMISSION MUNICIPALE DE L'URBANISME et COMMISSION MUNICIPALE VOIRIE/CIRCULATION/TRANSPORTS DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

La présente commission s'est déroulée à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative et a accueilli une cinquantaine de personnes.

L'ordre du jour concernant des points relevant des délégations de Mme Abeille (Adjointe au Maire à l'Urbanisme) et de M. Mallerin (Conseiller Municipal Délégué à la voirie), il a été décidé d'organiser une commission commune.

Les deux sujets abordés étaient les suivants :

I/ Restructuration de la gare RER et routière du Val de Fontenay : avancement du chantier et perspectives

II/ Gare RER de Fontenay-sous-Bois : création d'un accès secondaire accessible aux personnes handicapées

Etaient présents pour l'Administration : M. Régnier, Directeur de l'Urbanisme, Mme Colas, Directrice Adjointe, M. Bagneaux, Ingénieur Voirie (secteur grands travaux).

Mme Abeille fait part de quelques remarques qui ont été émises par les membres du Bureau de la Commission :

- l'ordre du jour de la précédente commission a été jugé trop chargé, d'où des longueurs notamment sur certains thèmes. Tous les efforts seront faits afin que les ordres du jour soient allégés.
- Deux commissions thématiques ont été retenues par le Bureau : Le paysage urbain et le Schéma Directeur de la Région Ile de France (voté et adopté par le Conseil Régional les 25 et 26 septembre dernier). Il est prévu d'inviter à cette dernière commission Mme Ferri, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile de France.

Concernant le compte-rendu de la commission du 9 septembre, Mme Abeille regrette qu'un problème technique ait empêché l'impression (peu écologique) recto-verso. De ce fait, elle en profite pour informer les participants que le compte rendu ne sera plus envoyé de façon systématique mais communiqué par mail.

Les personnes souhaitant recevoir ce document par la poste, de même que celles souhaitant être contactées par mail, devront s'inscrire auprès de Mme Frère au 01.49.74.77.52 ou [isabelle.frere@fontenay-sous-bois.fr](mailto:isabelle.frere@fontenay-sous-bois.fr)).

Il est rappelé que les compte-rendus des commissions sont également consultables sur le site de la ville (rubrique Vie Municipale → Commissions)

M. Mallerin demande aux membres participants de bien vouloir excuser un certain nombre de personnes, habituées de ses commissions, qui n'ont pas reçu l'invitation suffisamment tôt pour leur permettre de se libérer.

Il présente les élus présents dans la salle :

- M. Gautrais, Adjoint au Maire chargé de l'Habitat et du Développement durable des Quartiers,
- Mme Xambeu, Conseillère Municipale déléguée aux circulations douces et aux transports locaux,
- Mme Ermenault, Conseillère Municipale déléguée au Handicap,
- M. Carré, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- M. Carrier, Conseiller Municipal délégué à la recherche de subventions.

<b>I/ RESTRUCTURATION DE LA GARE RER ET ROUTIERE DU VAL DE FONTENAY : AVANCEMENT DU CHANTIER ET PERSPECTIVES</b>
--

Avant de présenter les objectifs de la restructuration de la gare Val de Fontenay, M. Régnier informe les participants de l'absence des représentants de la RATP qui, suite à un empêchement de dernière minute, se sont excusés le matin même.

La présentation s'effectue sur la base d'un diaporama.

Inaugurée en 1977, après une longue lutte pour que le RER passe sur Fontenay en souterrain et non en viaduc ni en tranchée ouverte, la gare Val de Fontenay est aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> gare de l'Île de France avec un trafic de plus de 37 000 voyageurs par jour.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de la Région Île de France, un contrat de pôle a été signé le 12 février 2004 avec les partenaires concernés ( Ville de Fontenay, Région, STIF, RATP, SNCF, RFF et Etat ). On ne peut que regretter le désengagement financier de l'Etat et les retards à la décision du RFF et de la SNCF.

Ce contrat porte sur le réaménagement du pôle d'échange avec notamment :

- ° La restructuration du bâtiment voyageurs,
- ° La création d'un accès supplémentaire en direction du quartier « Jean Zay »,
- ° L'amélioration des entrées et sorties « Est » vers le quartier des Alouettes avec la réalisation d'un accès nouveau,
- ° La mise en accessibilité de l'ensemble du pôle aux personnes à mobilité réduite et à besoins spécifiques,
- ° L'aménagement d'une gare routière dans l'axe de l'avenue du Val de Fontenay afin de sécuriser au mieux les piétons avec une liaison directe vers la gare du RER,
- ° La requalification des espaces publics offrant un meilleur confort aux piétons et aux vélos,

° L'organisation du stationnement avec des aires spécifiques pour les vélos, taxis, personnes à mobilité réduite, dépose-reprise minute, cars, livraisons, transport de fond, etc.

Le réaménagement de Val de Fontenay dépasse les limites du pôle et s'inscrit dans un projet urbain d'envergure avec un financement important de la ville.

M. Bagneaux, commente ensuite, sur la base de plans, le déroulement des travaux :

L'avenue du Val de Fontenay sera mise en sens unique (circulation de la place du Général de Gaulle vers la gare) pendant toute la durée du chantier (fin du chantier septembre 2009).

L'ensemble des riverains a été informé, par les services municipaux, du démarrage des travaux et de l'application des nouvelles dispositions. Une information individualisée a été également réalisée auprès des commerçants et des établissements bancaires.

Le chantier se déroulera en 9 phases de réalisations, nécessitant le déplacement latéral de la voie de circulation.

Une signalisation a été mise en place pour la déviation par l'avenue des Olympiades, l'Avenue Charles Garcia, l'avenue Joffre et la place du Général de Gaulle.

M. Mallerin, en réponse à une question relative au nombre de places prévu pour les vélib, explique qu'il est prévu, à ce jour, 120 parkings vélos. Il admet que ce chiffre est insuffisant et que le chiffre de 300 serait plus adapté aux besoins. Il est nécessaire de trouver des solutions face au problème de place et de sécurité des usagers. Un maximum de parkings seront néanmoins installés, en fonction des possibilités offertes.

Le maximum d'efforts sera fait afin de trouver des solutions pour les vélos en libre service. Le Conseil Général du Val de Marne propose à ce sujet la création d'un syndicat intercommunal.

Un participant s'inquiète de la signalisation durant les travaux.

M. Régnier indique que différentes réunions se sont tenues sur la signalétique en présence des commerçants, les banques etc.... pour qu'il n'y ait pas de gênes pendant le chantier.

Mme Abeille rappelle, à ce titre, que les plans de ville seront rapidement installés

Mme Ermenault revient sur le manque de parkings à vélos sur la partie « est » de la gare (Alouettes). Ils sont la plupart du temps attachés le long du grillage.

Mme Abeille lui confirme que des équipements sont prévus dans l'aménagement de ces accès « Est ».

En réponse à une question relative à l'arrivée du tramway, prévue pour 2015, M. Régnier rappelle qu'une concertation sur ce sujet est organisée par le Syndicat des Transports d'Ile de France avec les villes concernées, dont Fontenay, de novembre

à décembre 2008. Au delà d'une exposition du projet, une réunion publique est prévue le 9 décembre 2008 à l'école Michelet.

Un participant souhaite connaître les dates de mise en service des sorties Alouettes et Jean Zay.

M. Bagneaux indique que la sortie « Jean Zay » sera fonctionnelle dès juillet 2009. Elle est actuellement utilisée pour le stockage du matériel. Coté Alouettes, en coordination avec la RATP, l'aménagement global sera terminé début 2010, mais l'ouverture de la voie d'accès peut s'envisager pour l'été 2009.

Mme Abeille précise que des informations sur l'évolution des travaux seront données dans les conseils de quartiers concernés.

<b>III/ GARE RER DE FONTENAY-SOUS-BOIS : CREATION D'UN ACCES SECONDAIRE ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPEES</b>
--

M. Mallerin précise que les documents qui vont être visualisés au cours de cette commission ont déjà été présentés aux habitants (réunions publiques, conseils de quartier...). Il s'agit d'un chantier très important, dont le coût est de 8 000 000 €. Le trafic n'a jamais été interrompu durant la durée des travaux, les plus importants étant effectués de nuit.

Il a sollicité la RATP, avec l'appui de M. le Sénateur-Maire, pour que la population assiste, dans la nuit du 25 au 26 octobre 2008 (passage à l'heure d'hiver), à l'installation de la passerelle. La RATP convie donc la population à un pot amical le soir de la mise en place de cet équipement.

M. Bagneaux rappelle l'état existant et notamment le 2<sup>ème</sup> embranchement de la ligne A en direction de Marne la Vallée passant sous la gare de Fontenay-sous-Bois.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Installation de deux ascenseurs desservant chaque quai,
- Création d'une salle d'échange équipée d'appareils de vente automatique de billets et d'une ligne de contrôle équipée d'un passage motorisé,
- Aménagement d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite côté avenue des Charmes,
- Mise en place d'une information voyageurs liée à la mise en accessibilité à l'échelle de la gare,
- Mise aux normes de l'éclairage de sécurité sur l'ensemble de la gare.

**planning de l'opération :**

- Mai 2004 : étude de faisabilité
- Mars 2006 : validation des études générales
- Octobre 2006 : obtention du permis de construire

- Mai 2007 : validation des études détaillées
- Mars 2008 : lancement des travaux préparatoires et des études d'exécution
- Juin 2008 : installation des palissades de chantier et lancement des travaux de terrassement côté avenue des Charmes
- Juillet/août 2008 : travaux préparatoires et montage de la passerelle
- Dernière semaine d'octobre : mise en place des engins de levage boulevard de Vincennes et avenue des Charmes
- Nuit du 25 au 26 octobre 2008 : mise en place définitive de la passerelle
- Mai 2009 : mise en service des nouvelles installations pour personnes à mobilité réduite.

Cet ouvrage est composé d'une passerelle métallique posée sur les deux cages d'ascenseurs. Celle ci pèse environ 90 tonnes.

Elle est composée d'une ossature métallique en acier galvanisé dont les éléments principaux sont fabriqués en usine (Banlieue parisienne) puis acheminés et assemblés sur place.

L'ouvrage sera ensuite transposé sur ces appuis dans la nuit du 25 /26 octobre 2008. Cette opération se fera au moyen de deux grues mobiles, l'une placée avenue des Charmes et l'autre sur le boulevard de Vincennes. La coordination de ces deux grues nécessitera une assistance informatique afin de sécuriser au maximum l'opération. La charge sera répartie inégalement car la grue placée sur l'avenue des Charmes devra supporter 60 % du poids de la passerelle.

Cette grue mobile de 20 m de long à 9 essieux et d'un poids de 100 tonnes sera acheminée sur place (ce qui ne devrait pas dépasser les 10 bars par appui (charge courante pour une grue mobile de plus petite taille) ). Son poids de travail avoisinera les 500 tonnes (ajout de contre poids). Ses appuis seront repartis sur des plaques posées sur un sol lui même renforcé par des injections de béton. L'autre grue sera beaucoup moins imposante car son poids de travail sera de 300 tonnes environ.

En réponse à une question sur les motifs du choix d'une structure aussi lourde et massive, M. Régnier rappelle qu'il s'agit d'un projet RATP et que la ville n'a pas été sollicitée en amont du projet.

Sur la question d'une utilisation permanente ou non du passage, M. Mallerin précise que cette passerelle est liée au trafic RER et sera fermée la nuit.

M. Régnier profite de la projection des plans pour rappeler le projet de la « halte sud », qui pourrait permettre de relier les deux gares RER fontenaysiennes sans passer par Vincennes.

Avant que la séance ne soit close une personne intervient à propos du bus 210. Pourquoi ne peut-il pas arriver à la gare de Fontenay ?

M. Mallerin indique qu'un nouveau problème se pose au niveau de l'avenue des Charmes, qui n'est pas prévue pour supporter le poids du passage des bus. Il faut renforcer la voie et le coût de ces travaux est estimé à 600 000 €. Des aides financières sont actuellement recherchées.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Abeille donne rendez vous la nuit du 25 au 26 octobre prochain pour la pose de la passerelle.

La prochaine Commission de l'Urbanisme se tiendra le jeudi 6 novembre 2008.